Vienne, 8 janvier.

On mande de Mostar, le 7 : hier, Omer-Pacha a envoyé une nouvelle proclamation aux insurgés, promettant une amnistie complète aux uns et la clémence du Sultan aux autres dans le cas d'une soumission spontanée. Jusqu'à la réception de la réponse des insurgés, les Turcs suspendront leurs opérations de guerre.

Madrid, 7 janvier.

Le Maroc a envoyé 20 millions de réaux. La Bourse a été nulle.

Turin, 7 janvier.

Le bruit qu'une proposition de dissolution du Parlement aurait été faite dans le ministère est entièrement controuvé. Les députés ont achevé la discussion des lois de l'enregistrement. Le baron Ricasoli a demandé un crédit de deux millions pour l'acquisition d'armes destinés à la garde nationale.

L'Emprunt italien est à 63.60.

Turin, 8 janvier.

Des nouvelles de Rome en date du 6 annoncent que le Comité bourbonien a fait imprimer chez M. Marini, typographe, rue du Jésu, une proclamation datée de Naples, du 8 janvier qui porte en tête ces mots : « Le Comité patriotique de la garde nationale engage la garde nationale à chasser les Piemontais. » Elle conclut ainsi :

« Compagnons, avec le Piémont nous n'avons rien à faire, il doit s'en aller. Il doit aussi rendre compte de ce qu'il a volé. Restons, nous, Napolitains, pour résoudre nos affaires. La nation ne doit pas être réunie à l'étranger ; elle a le droit de pourvoir à son futur destin. »

La proclamation a été expédiée de Rome à Naples, le 5, par les Messageries impériales.

Le Pape doit communiquer dans un prochain consistoire, la nouvelle de la mort du Roi de Portugal, et traiter la question polonaise.

L'Emprunt italien est à 63.90.

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

Nous devons à l'obligeance d'un honorable négociant de notre ville la communication d'une dépêche privée, arrivée ce matin à Roubaix, à 10 heures 45 minutes :

» Londres, 9 janvier,
9 h. 47 minutes.

» Bonne nouvelle, ce matin.
» La paix est certaine. »

Pour extrait : J. Reboux.

Le conseil d'Etat est en ce moment saisi d'un projet de loi au sujet des délais des pourvois devant la Cour de cassation, en matière civile.

Ce projet porte que le délai pour se pourvoir en cassation sera de deux mois, à compter du jour où la signification de la décision, objet du pourvoi, aura été faite à personne ou à domicile.

Le demandeur en cassation est tenu de signifier l'arrêt d'admission à personne ou à domicile, dans les quarante-cinq jours après sa date, sinon il est déchu de son pourvoi envers ceux des défendeurs à qui la signification aurait dû être faite.

Le délai pour comparaître sera d'un mois à partir de la signification de l'arrêt d'admission, faite à la personne ou au domicile des défendeurs.

On écrit de Boulogne :

« Le commerce de charbon anglais qui se fait dans notre ville, augmente naturellement tous les ans à cette époque ; il nous arrive en moyenne douze à quinze navires de houille par semaine ; leur jauge est de cent à deux cents tonneaux. La plus grande partie de ce combustible est consommée dans la ville et les environs. L'usage du bois dans les ménages bourgeois est totalement perdu, et la plus grande partie des foyers de campagne sont également chauffés à la houille. Que de riches marches accaparés ainsi par les Anglais et qui pourraient être alimentés par nos houillères ! »

Voici pour compléter les renseignemens concernant les nouveaux tarifs des dépêches télégraphiques, la manière dont les mots seront comptés à l'avenir :

« Les règles suivantes sont observées pour appliquer la taxe au nombre de mots :

» 1° Tout ce que l'expéditeur a inscrit sur sa minute pour être transcrit, entre dans le compte des mots.

» Toutefois, le nom du bureau de départ, la date, l'heure et la minute du dépôt sont transmis d'office et inscrits sur la copie remise au destinataire.

» Ces indications ne sont pas taxées, à moins que l'expéditeur ne les maintienne dans le corps de sa dépêche ; dans ce cas, la date et le lieu d'origine doivent être transmis, et dans le preambule comme service, et dans la dépêche, à la place où ils se trouvent sur la minute ;

» 2° Son comptés, au contraire, dans le nombre de mots taxés : l'adresse, les indications sur le mode de transport au-delà des lignes télégraphiques (postes, exprès, estafette), la signature, et, en un mot, tous renseignements transmis par l'expéditeur ;

» 3° Les mots composés formant, à ce titre, un article séparé du dictionnaire de l'Académie française, comme *aujourd'hui, après-demain, contre-ordre,* ne sont comptés, comme par le passé, que pour un mot.

» Les noms géographiques, les noms de famille formés de plusieurs mots, les noms de rue, place, etc., les indications relatives au numéro des habitations, sont comptés désormais pour le nombre de mots employés à les exprimer, qu'ils se trouvent dans le texte ou dans l'adresse de la dépêche.

» Même règle pour la signature ;

» 4° Tout caractère isolé, lettre ou chiffre, compte pour un mot ;

» 5° Les nombres écrits en chiffres sont comptés pour autant de mots qu'ils contiennent de fois cinq chiffres, plus un mot pour l'excédant.

» Les virgules qui séparent les chiffres, les barres de division sont comptées pour un chiffre.

» 6° Les traits d'union, les apostrophes, les signes de ponctuation et les alinéas ne sont pas comptés.

» Les soulignés sont, comme par le passé, comptés pour deux mots.

» Tous les signes que l'appareil doit exprimer par des mots, sont comptés pour le nombre de mots employés à les exprimer.

» A partir du 1er janvier courant, et par suite de l'abaissement considérable introduit par la loi du 3 juillet 1861 dans la taxe des dépêches privées, toutes les autorisations accordées jusqu'à ce jour de ne transmettre dans les dépêches de bourse et du commerce que les cours des valeurs dans un ordre déterminé demeurent rapportées. »

Un inventeur est parvenu à construire un appareil aussi commode qu'ingénieux. C'est une canne en metal ou en bois, d'une épaisseur ordinaire et point trop pesante. Elle est creuse et dans cette cavité on peut introduire très facilement du gaz comprimé. La poignée qui se visse et se devisse comme un bec auquel est fixé un petit ressort. En poussant il donne passage au gaz qui peut être allumé aussitôt. Instantanement on a dans la main un flambeau qui dure assez longtemps et s'éteint difficilement. L'essai de ces cannes-flambeaux a été fait dans quelques usines, dans de vastes caves, dans des galeries souterraines ; il a parfaitement réussi.

Le tribunal correctionnel de Lille vient de condamner pour fait de coalition, les nommés Vaneck et Vandenboosche à trois mois de prison, Gandefoos à quatre mois de la même peine.

Ces ouvriers fileurs, employés chez M. F. Roussel, fabricant et filateur de notre ville, seront places pendant cinq ans sous la surveillance de la haute police.

Le nombreux auditoire qui assiste aux cours de Chimie et de Physique, a voulu, lundi dernier, exprimer sa reconnaissance au savant professeur qui s'acquitte de sa mission avec tant d'intelligence et de dévouement. Après la séance, M. Faidherbe s'est levé et a lu les lignes suivantes auxquelles l'assistance s'est associée par ses applaudissements :

« Monsieur,

» Je n'ai point mission pour vous offrir les souhaits de votre auditoire, mais je suis persuadé d'être ici l'interprète fidèle de tous ceux qui viennent, comme moi, silencieux et recueillis, s'asseoir sur ces bancs, pour puiser, à vos leçons, la véritable science et de nobles pensées.

» Certes, Monsieur, l'industrie roubaisienne qui a ses rivales, mais n'a point de maîtresses, cette industrie patiente, tenace, intelligente et pratique, ne pouvait manquer d'accueillir, avec bonheur, des cours qui doivent illuminer et multiplier ses voies, et lui permettre de lever fièrement la tête devant l'étranger, comme il convient à tout ce qui a l'honneur d'être français.

» Toutefois c'était peu que l'administration, bien inspirée, eût ouvert ces cours, si le professeur ne les eût fait suivre, et si, devant un auditoire en général peu préparé à l'étude des sciences, il ne se fût mis à la portée de tous, à force de simplicité et de clarté.

» La foule qui, d'ordinaire, se presse sur ces gradins, doit vous dire, Monsieur, que vous avez réussi.

» Et maintenant que l'auditeur s'est acquitté d'un devoir, serait-il permis à l'ami de vous remercier de ne vous en point tenir au côté en quelque sorte matériel de vos leçons, mais de vous élever jusqu'à la philosophie, je dirais volontiers la théologie de la science ? Vous animez devant nous cette nature qui nous pénètre de toutes parts et que nous n'apercevions même pas ; vous nous montrez éloquemment que Dieu n'a pas moins manifesté sa puissance dans le grain de sable que nous foulons aux pieds que dans les astres qui roulent éternellement sur nos têtes ; vous nous dévoilez quelques-unes des lois mystérieuses par lesquelles il Lui a plu de perpétuer son œuvre, et vous ajoutez : « *Voilà le peu qu'en ont découvert toutes les générations des hommes.* » Et alors je m'incline, nous nous inclinons tous devant la sagesse suprême que nous prions aujourd'hui bien sincèrement de répandre ses bénédictions sur vous et sur tous ceux qui vous sont chers. »

M. Jaudeau a répondu avec une grande émotion à ces paroles touchantes.

Nous sommes personnellement heureux de nous associer aux sentiments exprimés par M. Faidherbe.

De tels éloges, émanant d'hommes sérieux, suffisent pour attester le mérite du professeur à qui ils sont adressés.

Nous avons, à diverses reprises, constaté le légitime succès obtenu par M. Jaudeau qui n'a cessé, dans ses cours de Chimie et de Physique, de se montrer à la hauteur de la tâche qui lui est dévolue.

En rappelant aujourd'hui les services rendus par le savant professeur, nous sommes persuadé d'être ici l'écho de tous ceux qui ont été à même d'apprécier ses éminentes qualités.

J. R.

VILLE DE ROUBAIX.

Cours public de Chimie.

Lundi 13 janvier, à 7 h. 1/4 du soir.

DE L'EAU.

Manière d'être de l'eau dans la nature : glace, eau liquide, vapeur aqueuse. — Des diverses espèces d'eau liquide à la surface du globe : eaux potables, non potables et minérales.

Cours public de Physique

Mercredi 15 janvier.

HYDROSTATIQUE (Suite).

1° Conditions d'équilibre des liquides ;

2° Application des principes d'hydrostatique : presse hydraulique ; niveau d'eau ; niveau à bulle d'air ; cours d'eau ; puits artésiens ;

3° Corps plongés dans les liquides : principe d'Archimède ; équilibre des corps immergés et des corps flottants ; ludion ; natation.

Au marché aux grains de Lille, d'hier, il y a eu une baisse moyenne de 41 cent. à l'hectolitre.

Un vol d'un coffre contenant un livret de la caisse d'épargne (2002 francs), 170 francs en argent et des vêtements pour 300 francs, a été commis par le nommé Florimond Duc, condamné en surveillance.

Un vol de linge a été commis avant-hier chez M. Browayes. L'auteur de ce vol est inconnu.

Rosalie Spriens, née en Belgique, vient d'être arrêtée pour vols commis au préjudice de M. Louis Goube.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 30 décembre 1861 au 6 janvier 1862.

NAISSANCES.

19 garçons, 19 filles.

DÉCÈS.

Du 30 décembre. — Louis-Auguste-Joseph Carpentier, 35 ans, journalier, célibataire, à l'hôpital.

Du 1er janvier. — Julie-Joseph Croain, 71 ans, ménagère, veuve d'Apolinaire Delescluse, rue Traversière. — James Miller, 36 ans, fabricant de peignes, époux de Marthe Hally, rue du Collège.

Du 3. — Ferdinand-Joseph Meurisse, 49 ans, tisserand, époux de Catherine Glorieux, Trois-Ponts — Léon-Joseph Parsy, 32 ans, militaire pensionné, célibataire, fort Mme Lefebvre. — Marie-Louise Bénit, 71 ans, ménagère, épouse de Louis Bayart, au Pile.

Du 4. — Jean-Louis-Joseph Duquenne, 78 ans, journalier, époux de Rosalie-Joseph Farvacque, aux Trois-Ponts.

Du 5. — Carlos-Joseph Bernard, 49 ans, journalier, veuf de Lucie-Joseph Carrette, à l'hôpital. — Sophie Vandegejuchte, 61 ans, sans profession, épouse de Pierre Browaeys, rue du Vert-Chemin.

Du 6. — Adèle-Julie Vandebeulque, 17 ans, bobineuse, célibataire, rue du Ballon. Joséphine Jacquart, 60 ans, ménagère, célibataire, chez les Sœurs des Pauvres. — Angèle-Blondine Declop, 28 ans, ménagère, épouse de Liévin Vangeet, à l'hôpital. — Pierre-Joseph Plouvier, 68 ans, journalier, époux de Désirée-Joseph Broquelaire, à Blanchemaille.

Plus 13 garçons et 9 filles décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

Tourcoing. — Hier, à six heures du soir, un incendie éclatait rue de la Cloche, dans un magasin rempli de foin. De prompts secours ont été apportés, et on doit dire qu'ils ont été diriges avec promptitude et intelligence par les chefs et les pompiers de la nouvelle compagnie. A huit heures on était completement maître du feu et on a pu garantir de suite les maisons voisines. Le plus grand ordre a régné dans l'organisation des secours. M. le maire et les adjoints, MM. les juges de paix, MM. les commissaires de police et leurs adjoints, la gendarmerie, etc. etc. se sont portés immédiatement sur les lieux.

Le magasin, appartenant à Mme veuve Jacquart, était assuré

On evalue la pe à 500 fr.

Le foin appartenait au sieur Delbecque et était egalement assuré ; la perte est évaluee à 600 fr.

D'après l'enquête, l'imprudence d'un ouvrier, une étincelle ou un reste de pipe, sont les causes de ce sinistre.

Si l'on calculait le nombre d'incendies occasionnés par la pipe et les allumettes chimiques, on s'étonnerait un peu moins du fameux impôt dont on parle de frapper ce dangereux ustensile de ménage.

La police de Tourcoing a eu à constater deux cas de vagabondage. La nommée Marie Leveugle, âgée à peine de 17 ans, née à Tourcoing, et n'ayant aucune profession avouée, ni domicile, se tenait, le soir, sur la route de Roubaix où elle se livrait à la mendicité ; encore ce dernier délit n'était-il que le prétexte pour déguiser une contravention plus grave. Cette fille se cachait souvent dans les églises pour y passer la nuit quand elle ne trouvait pas d'autre gîte. Certes la misère peut pousser à des actes repréhensibles, et est quelquefois, souvent même, une circonstance atténuante ; mais on ne peut tolérer ces cas de vagabondage dont les conséquences sont plus graves qu'on ne croit généralement.

Un autre cas s'est présenté mais dans des conditions bien touchantes : un petit enfant de *neuf ans*, le nommé Victor Housdet, né à Paris, a été arrêté aussi pour vagabondage et mendicité.

Ce pauvre petit déclare qu'étant devenu orphelin, il quitta Paris, il y a un an, et, en mendiant, il a parcouru le Nord et l'Est de la France et une partie de la Belgique, il dit arriver de Bruxelles. On se figure aisement les souffrances qu'a dû endurer ce petit être livré ainsi à lui-même, il a sans doute vécu comme les petits oiseaux : du pain du bon Dieu.

Procès-verbal a été dressé contre Henri Mahieu, âgé de 53 ans, tonnelier, rue des Poutrains, pour ivresse scandaleuse ; et contre Désiré Loridan (neuf ans), Désiré Desrumeaux (11 ans), et Antoine Desrumeaux (12 ans), pour jet de pierres dans des jardins.

On vient d'opérer l'arrestation du nommé Lucien Brunelle, âgé de 24 ans, né à Mulos (Gard), qui avait déserté, depuis le 29 décembre, du 82me régiment de ligne, il venait d'Anvers où il était allé vendre tout son équipement.

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE
du *Journal de Roubaix.*

Paris, 8 janvier.

On a beaucoup remarqué dans la lettre adressée par Mgr l'archevêque de Lyon, à son clergé, les passages suivants :

« Les pasteurs des âmes ne peuvent se voir entourés de tant de malheureux sans avoir le cœur brisé de douleur, et sans chercher tous les moyens d'essuyer les larmes qui coulent et de soulager tant de pauvres prêts à mourir d'inanition.

» Vous allez bientôt, Monsieur le curé, faire dans votre paroisse, avec les dames de charité, la quête pour les indigents. Avant de l'entreprendre, exhortez avec chaleur les fidèles à verser plus généreusement que jamais entre vos mains les dons de la bienfaisance. Montrez à ceux qui sont abondamment pourvus des biens de la fortune l'étroite obligation qui pèse sur leur conscience, de soulager les membres souffrants de Jésus-Christ en proportion des richesses que la Providence leur a départies.

» Que ceux qui ont beaucoup donnent beaucoup, et qu'ils mesurent leurs libéralités aux circonstances malheureuses que nous traversons. « Ne pas nourrir les pau-

---

d'Arcadiens étaler aux pieds du roi de la fête les productions de leur pays, sous la conduite d'une charmante bergère, qui porta la parole pour eux. La pudeur faisait battre son cœur dans son corsage bleu, et brillait dans ses yeux sous son chapeau de paille, ce qui contribuait encore à rehausser ses charmes. Deux jeunes enfants, les dons les plus précieux du ciel, conduits par elle, présentaient leurs vœux avec une gentillesse qui fit briller une larme dans les yeux de la vieille princesse ; malgré cela, malgré le pieux et maternel regard que la bergère adressait aux enfants et à leur père, cette scène touchante n'attira pas l'attention du prince Louis : il était tout entier ailleurs, et ses yeux avides ne cherchaient que la Vénus aux épaules éblouissantes. A cet aspect, le vieux Blumhelm, qui hait chrétiennement les idoles, a fait demi-tour, a dit une oraison jaculatoire, une sorte de litanie contre le diable, les Turcs et la peste en jupons, et il a gagné le tranquille poste où le voici.

— Vieillard, vieillard, dit le comte, tes yeux sont demeurés trop jeunes. Ne laisse jamais remarquer à la cour ce qui t'afflige si profondement aujourd'hui, ce qui fait de ta langue l'aiguillon d'une guêpe.

— Pourquoi pas ? Si mon corps est un vieil arbre, qui tombera bientôt de lui-même, et leur fera place, mon âme n'est pas vermoulue comme les leurs. J'ai servi fidelement deux de nos souverains. J'ai enseigné à leur héritier l'équitation et le maniement des armes, je l'ai conduit au champ d'honneur, et l'en ai ramené sain et sauf. Ma langue sera-t-elle perfide quand mon cœur n'a jamais connu que la sincerité et le devoir ?

— Nouveau Roland, reprit le comte, au lieu d'être un vieillard morose, fais la part de la jeunesse.

— N'avons-nous pas été jeunes aussi et, par mon épée, assez joyeux et assez fous ? répliqua Blumhelm en s'échauffant. Mais on ne s'amuse plus aujourd'hui de la même manière que de mon temps, et les principaux personnages du pays, sur lesquels chacun fixe les yeux comme sur des modèles, devraient se conduire tout autrement. Mon premier maître accordait un trop grand crédit aux moines, il croyait au merveilleux et aux esprits plus qu'il ne convient à une vaillante épée comme lui, et il était juste ; notre vieux prince est un véritable citoyen, un père de famille sur le trône, un patriarche qui ne le cède pas à ceux de l'Ecriture ; le prince héréditaire réunit toutes les vertus de ses ancêtres : il est la bravoure personnifiee, le bienfaiteur des pauvres, la terreur du vice, et il porterait avec honneur la couronne du plus vaste empire ; mais l'ardeur de son sang domine son esprit et son cœur, et ces fêtes funestes, importations de la Parisienne, ne sont pas propres à le calmer.

— Tu fais allusion, interrompit le comte, à madame de Tellern. Cette femme si belle, si habile, si expérimentée sur ce terrain, pourrait devenir dangereuse, si tous ses artifices n'echouaient contre les attraits et les vertus de la princesse Sophie. Le baron de Tellern a été nommé aujourd'hui grand marechal.

— Je le sais, répliqua le capitaine en secouant la tête, il avance avec une rapidité qui nous distance, nous autres Allemands aux membres de plomb. Croyez-moi, toutes les vertus de la princesse pâlissent auprès du fard de cette baronne étrangère. Le prince aurait peut-être exposé sa vie pour obtenir la main de sa cousine, s'il eût fallu la conquérir, tandis que son union avec elle est devenue une chaîne pesante, parce que ce mariage lui a été imposé. Dieu me garde d'être un prophète de malheur, mais j'entrevois une triste fin à tout cela, et vous-même, l'ami, le confident envié, levez des regards moins téméraires sur la princesse, car votre audace pourrait vous coûter cher. Je m'en affligerais profondément, ayant plus d'estime pour vous que pour toute la cour, la famille princière exceptée.

— Merci, merci de cette oraison funèbre avant mon enterrement ! répondit Kunigsteen. La princesse Sophie est pour moi l'ideal de la femme, et mon adoration devant elle est comme du recueillement dans la maison de Dieu. Ce pays n'est pas le mien ; rien ne m'empêche de m'envoler si le coucou pénètre dans le nid. Mais je sens que ma présence est encore nécessaire ici, et, fût-ce même au péril de mes jours, je resterai le bon génie de la perle des femmes. Les jolies Parisiennes ne tiennent pas contre la température du Nord et la fidelité allemande. »

Deux blanches nonnes, qui traversaient la salle, s'arrêtèrent en ce moment auprès des interlocuteurs pour écouter leur entretien. Le comte le rompit aussitôt, d'autant plus que, selon lui, il avait déjà été poussé trop loin.

« Jesus-Christ soit loué ! dit-il en se tournant vers les pieuses filles.

— Dans l'éternire ; répondirent-elles.

— Vous ne craignez pas de vous mêler aux mondains, aux loups vêtus de peaux de brebis ? Madame l'abbesse a-t-elle l'indulgence de vous le permettre ? demanda Kunigsteen en prenant la main potelée de l'une d'elles, dont les yeux brillaient du feu le plus vif sous son masque.

— Le but de notre pèlerinage est de faire gagner à des pécheurs le royaume des cieux. Vous êtes un mondain, et même un mondain très-dangereux qui en enveloppe d'autres dans le tourbillon de ses péchés. Prenez ceci, dépouillez vos vêtements païens, lisez et faites pénitence.

A ces mots, elle lui mit dans la main un beau livre de prières, et s'éloigna d'un pas rapide avec sa compagne.

« Le plaisir se cache donc aussi sous les habits sacrés et ne recule pas devant la profanation du manteau de la piété ? grommela le capitaine des trabans.

— Prophète, tu dis vrai ! répondit le comte ; mais vois donc : dans ce petit livre relié en velours noir, rempli des gravures du martyrologe, voici un petit billet sur papier satiné, exhalant le parfum d'un parterre de violettes. Au revoir ! ces choses-là ne se lisent pas en présence de témoins. Déjà la trompette nous appelle à table, et voilà mon page qui m'apporte mon chapeau et mon manteau pour que je change de costume. Adieu, vieil homme de fer ! Tu seras mon très-honorable confident quand j'aurai lu la lettre, et, s'il s'agit d'un rendez-vous d'amour, ou d'un rendez-vous d'honneur, tu me donneras un piquet de tes hallebardiers pour couvrir mes flancs. »

Le comte s'élança hors de l'antichambre, et Blumhelm vida son verre à longs traits en murmurant :

« En voilà encore un qui pourra bien aussi se brûler les ailes, et pleurer plus tard en se débattant sous le pied d'un ennemi impitoyable. C'est dommage, car c'est un noble caractère. »

Blumenhagen.

(La suite au prochain numéro).

COFFRES - FORTS,
SYSTÈME GRUSON.

Les véritables progrès réalisés dans la construction des *coffres forts* ont engagé les chefs de maison à faire l'acquisition de ce meuble qui est aujourd'hui tout-à-fait indispensable.

Mais en cherchant à en propager l'usage, on a eu le tort immense, sous prétexte de le vendre à très bon marché, de ne livrer au commerce que des caisses fort peu solides et qu'il est impossible, en cas d'incendie, de préserver de l'action des flammes.

Tout ce qui est fabriqué dans ce genre, même à Paris, laisse en général beaucoup à désirer : cela peut être fort remarqué au premier coup d'œil, mais ce sont des meubles qui ne sont qu'apparents, qui manquent de poids et par conséquent de solidité.

Frappé des inconvénients qui résultaient pour l'acheteur dans le choix de coffres-forts incomplets et ne pouvant aucunement offrir de garantie, M. Gruson, rue Sainte-Catherine, 75, à Lille, s'est appliqué à donner à ses travaux tous les soins qu'exigent la parfaite exécution et l'entière sécurité que sont en droit de réclamer ses clients.

Toutes les grandes maisons de commerce ont fait choix d'un coffre-fort système Gruson, parce qu'il réunit la solidité dans le mécanisme, la facilité dans le changement des mots et que tout a été prévu par lui pour faire de ces meubles (genre secrétaires, armoires à glace, etc.), de véritables chefs-d'œuvre.

M. GRUSON expédie pour l'exportation et donne aux coffres-forts toutes les formes qu'on lui indique. Ses magasins sont situés, rue Ste-Catherine, n° 75, à Lille.

2068